

Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 11 février 2004 de M. Jean-Marc Froidevaux, intitulée: «Borne rétractable à la rue Lissignol».

TEXTE DE LA QUESTION

Une borne rétractable barre maintenant la rue Lissignol.

1. Peut-on connaître les ayants droit de cette privatisation du domaine public municipal?
2. Au moyen de quel crédit cette installation a-t-elle été financée?
3. Le Conseil administratif devait fournir un rapport d'évaluation des bornes rétractables de la rue du Lac tous les six mois, l'a-t-il fait?
4. Ce rapport n'est-il pas l'occasion d'évaluer ce projet pilote?

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Bien qu'un arrêté de circulation interdise l'accès à la rue Lissignol au trafic motorisé depuis 1993, celle-ci était toujours empruntée par un trafic illicite dix ans plus tard en raison de la complexité de l'arrêté de circulation qui rendait le contrôle difficile. C'est pourquoi le Conseil administratif, sensible à la demande des habitants, a souhaité que des mesures soient prises pour faire respecter le statut de la rue. Cette volonté de requalification déboucha en 2003 sur un chantier populaire répondant au nom de «Les jardins populaires à Théo» organisé dans le cadre des «Yeux de la ville». Cette même année, des bornes rétractables télécommandées ont été placées aux extrémités de la rue afin d'en contrôler l'accès. Cela confirme malheureusement que seul un système construit de fermeture est à même de faire appliquer l'arrêté de circulation.

La mise en place de cette installation a été financée dans le cadre du budget ordinaire du Service d'aménagement urbain.

Afin de déterminer les besoins des usagers et de dresser une liste des ayants droit, un questionnaire a été envoyé à tous les habitants du secteur. Cela a permis d'attribuer des dispositifs permettant d'abaisser les bornes rétractables à des commerçants et des artisans de la rue Lissignol afin de garantir la bonne marche de leur entreprise, à une concierge des immeubles de la Ville de Genève et à des personnes à mobilité réduite.

En ce qui concerne l'aménagement de la rue du Lac, et comme elle le fait pour tous ses projets, la Ville de Genève a effectué un suivi périodique aboutissant

au bout d'une année à un bilan final. Le rapport très technique a été transmis à l'Office cantonal des transports et de la circulation devenu depuis l'Office cantonal de la mobilité, avec qui la Ville de Genève avait passé une convention permettant de réaliser cette fermeture de rue à l'essai durant une année. Celui-ci ayant été concluant, le statut de la rue a été pérennisé. Une demande de crédit accompagnée du rapport devra être déposée par le Conseil administratif en vue de finaliser l'aménagement de modération de la circulation.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le conseiller administratif:
Christian Ferrazino

Le 19 juillet 2006.